



Le Président de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

A

Messieurs les chefs des établissements

Objet : Soutenance de thèse des doctorants en 6^{ème} année

Messieurs les chefs des établissements,

Afin d'épurer la situation des thèses à soutenir par les **doctorants en 6^{ème} année** et suite aux décisions des conseils des trois Centres d'Etudes Doctorales de l'USMBA tenus les 18, 19 et 20 Juillet 2022, nous vous prions d'assurer une large diffusion de ce courrier auprès des enseignants chercheurs et doctorants relevant de vos établissements et de veiller au respect de ces dates :

- Concernant les inscrits au titre de l'année universitaire **2015/2016** ayant déposé leurs dossiers de soutenance complets et définitifs avant le **31 décembre 2021**, les soutenances doivent avoir lieu au plus tard le **30 novembre 2022** ;
- Concernant les inscrits au titre de l'année universitaire **2016/2017**, ils doivent déposer leurs dossiers de soutenance complets et définitifs au plus tard le **30 novembre 2022**, et soutenir au plus tard le **31 mai 2023** ;
- Concernant les inscrits au titre de l'année universitaire **2017/2018**, le dépôt de dossiers de soutenance complets et définitifs doit se faire **avant le 30 juin 2023** et la soutenance doit avoir lieu avant le **31 décembre 2023** ;
- Concernant les inscrits **après** l'année universitaire **2017/2018**, le dépôt de dossiers de soutenance complets et définitifs et la soutenance doivent avoir lieu selon les dates ci-dessous :



Année de 1 ^{ère} inscription	Date limite de dépôt de dossiers de soutenance	Date limite de soutenance
2018/2019	30 juin 2024	31 décembre 2024
2019/2020	30 juin 2025	31 décembre 2025
2020/2021	30 juin 2026	31 décembre 2026
--	--	--
N/N+1	30 juin N+6	31 décembre N+6

Veillez agréer, Messieurs les chefs des établissements, mes meilleures salutations.



Le Président Par Intérim

Radouane MRABET